

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Théologie protestante

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence de *Théologie protestante* de l'Université de Strasbourg (Unistra) est une formation unique dans le paysage de l'enseignement supérieur public en France. Déclinée en présence et à distance, cette formation porte sur les quatre champs disciplinaires de la théologie protestante, qui regroupent les disciplines bibliques (Ancien Testament et Nouveau Testament), historiques (histoire du christianisme ancien, histoire du christianisme médiéval, moderne et contemporain, histoire des religions), systématiques (dogmatique, éthique, philosophie) et pratiques (théologie pratique, musicologie, sociologie des religions). Les compétences spécifiques que la formation vise à faire acquérir sont définies en six points : 1/ pouvoir lire les corpus de référence et les principales sources dans leur langue d'origine (en particulier l'hébreu et le grec bibliques) ; 2/ savoir appréhender de façon critique les littératures bibliques et parabibliques, celles de l'histoire du christianisme en général et du siècle de la Réforme en particulier, et celles de la pensée théologique et philosophique contemporaines ; 3/ savoir « s'orienter dans le développement historique du christianisme et des grandes religions » ; 4/ savoir mobiliser les connaissances acquises dans une réflexion systématique argumentée ; 5/ pouvoir traiter les questions relatives au fait religieux dans une perspective interdisciplinaire ; 6/ savoir « expliciter les incidences de la pensée religieuse et théologique sur les champs de la culture, de l'éthique, de la pratique sociale et politique, de la pédagogie, etc. ». À ces compétences disciplinaires s'ajoutent la maîtrise d'une langue vivante étrangère et diverses compétences transversales et professionnalisantes. La licence de *Théologie protestante* ouvre sur des masters dans le même domaine ou des domaines voisins, qui conduisent soit à la pratique du ministère pastoral, soit à une carrière dans la recherche. Elle permet aussi de postuler directement à un emploi dans l'enseignement religieux en Alsace-Moselle, ou dans des structures ecclésiales ou associatives, ou encore de se présenter aux concours qui requièrent ce niveau de formation.

Analyse

Objectifs

Les connaissances et compétences attendues sont minutieusement listées en fonction d'un objectif clairement défini : acquérir une formation de base dans les quatre champs disciplinaires de la théologie protestante : biblique, historique, systématique et pratique. Les domaines d'activité professionnelle directement accessibles au titulaire d'une licence (dans les écoles, les aumôneries ou les associations) sont précisément identifiés, mais la licence de *Théologie protestante* a pour objectif principal de préparer au master dans le même domaine ou dans des domaines voisins. Une majorité d'étudiants titulaires de la licence intègre le master de *Théologie protestante* dans la spécialité du même nom, soit dans un parcours de formation aux métiers de la recherche (parcours *Théologie fondamentale* ou parcours *Sciences religieuses*), soit dans un parcours professionnalisant qui conduit principalement à l'exercice du ministère pastoral (parcours *Théologie appliquée*). Une minorité s'oriente vers d'autres domaines, dont les sciences de l'éducation, les préparations aux concours de l'enseignement ou les masters qui préparent aux métiers de l'édition ou des sciences en bibliothèque.

Organisation
Depuis 2013, la licence comporte un seul parcours intitulé <i>Théologie protestante</i> (un parcours alternatif, conçu pour une professionnalisation sans master n'ayant pas été reconduit, faute d'inscrits). Ce parcours propose une articulation équilibrée — et d'une lisibilité appréciable — entre un tronc commun structuré autour des quatre grands champs disciplinaires et un ensemble varié d'itinéraires optionnels qui permettent aussi bien de se spécialiser progressivement dans l'un des champs disciplinaires que d'acquérir diverses connaissances et compétences transversales. Les deux premiers semestres comprennent des cours d'introduction aux méthodes et contenus de la discipline, et l'apprentissage du grec et de l'hébreu est particulièrement intensif sur les trois premiers semestres (semestre 1 (S1) au semestre 3 (S3)). Un programme de lectures obligatoires dans chaque matière complète ce programme de cours. Au sixième semestre (S6), l'étudiant rédige un mémoire de fin de licence d'une trentaine de pages. La mutualisation des enseignements se fait pour l'essentiel sur le plan local, avec d'autres composantes de l'Unistra.
Positionnement dans l'environnement
Du point de vue de la recherche, les principaux appuis à la formation de la licence <i>Théologie protestante</i> sont l'équipe d'accueil Théologie protestante (EA 4378), dont sont membres tous les enseignants-chercheurs titulaires qui interviennent dans le cursus de licence, et l'école doctorale de théologie et de sciences religieuses (ED 270). Du point de vue de l'environnement socio-professionnel, les principaux appuis à la formation de la licence sont l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine et l'Église protestante unie de France, qui reçoivent les étudiants de licence pour les stages de S2 et de S6. La faculté de théologie protestante de Strasbourg étant seule habilitée à délivrer un diplôme national de licence en <i>Théologie protestante</i>, elle est à ce titre sollicitée pour l'établissement de conventions avec des établissements privés français d'enseignement supérieur en théologie protestante (le pôle parisien de l'institut protestant de théologie et la faculté de théologie adventiste de Collonges-sous-Salève) ainsi qu'avec l'institut œcuménique de théologie protestante Al Mowafaqa, à Rabat, au Maroc.
Equipe pédagogique
L'équipe pédagogique est formée des enseignants-chercheurs titulaires de la faculté (19 en 2015-2016, soit 14 professeurs des universités [PR], deux maîtres de conférences [MCF], trois MCF habilités à diriger les recherches) et d'un ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), tous rattachés à la section 77 (théologie protestante) du conseil national des universités ; les vacataires et intervenants non universitaires ne sont pas mentionnés dans le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique. Cette dernière se réunit quatre ou cinq fois par an. Il n'est pas précisé si des délégués étudiants y sont conviés. Huit de ses vingt membres (cinq PR et trois MCF) sont réunis en une équipe plus restreinte, dite équipe de formation de la licence, investie d'un ensemble clairement défini de responsabilités administratives, pédagogiques et de tutorat que ses membres exercent individuellement ou collégialement, mais sans séparer les années de licence ou les modes d'enseignement (en présentiel ou en enseignement à distance, EAD). Ce choix inhabituel s'explique notamment par le poids de l'EAD (entre deux tiers et trois quarts des effectifs) et des contraintes que cette situation génère. Quatre des huit membres de l'équipe de formation sont aussi membres de la commission des études de la faculté. L'absence de cloisonnement et la concentration des responsabilités sur une équipe réduite semble d'une redoutable efficacité à en juger par la quantité et la variété des travaux accomplis par huit personnes, mais le dossier d'évaluation mentionne un « effet de surcharge provoqué, de manière ponctuelle, par l'accumulation des tâches que l'équipe de formation s'efforce d'assumer ». Il ne dit pas si la surcharge est en définitive supportable parce que ponctuelle ou si des améliorations structurelles sont souhaitables.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
Les données chiffrées fournies dans le dossier d'évaluation ne permettent pas toujours de se faire une idée claire des effectifs en présence. Un calcul plus précis des pourcentages, fondés sur des données chiffrées bien établies, faciliterait une meilleure lisibilité. Il apparaît néanmoins que le fait majeur de l'évolution récente des effectifs est l'augmentation conséquente des inscriptions depuis la mise en place de l'EAD à la rentrée 2013. Les étudiants en EAD forment désormais 75 % des étudiants. Le nombre d'étudiants inscrits en présentiel évolue également à la hausse. Le tableau fourni en annexe permet de voir que le nombre moyen d'étudiants sur les trois dernières années est de 91 en première année de licence (L1), 32 en deuxième année de licence (L2) et 54 en troisième année de licence (L3). Les taux de réussite sont en moyenne de 20 % en L1, 34 % en L2 et 33 % en L3. Le taux d'abandon reste important en EAD comme en présentiel, mais il est en diminution grâce la mise en place d'un dispositif d'accompagnement plus structuré. Treize étudiants ont obtenu le diplôme de licence en 2013-2014 et quatorze en 2014-2015. Les trois cinquièmes ont poursuivi leurs études en master de <i>Théologie protestante</i> à l'Unistra. À ces étudiants qui suivent intégralement leur formation à l'Unistra, il faut ajouter ceux qui la suivent dans un établissement sous convention avec la faculté de Théologie protestante. Mais l'évolution des effectifs et les taux de réussite sont encore difficiles à évaluer, notamment parce que les situations et les types de convention sont trop dissemblables pour les soumettre à un outil statistique commun.

Place de la recherche
Le lien entre la formation de licence et les activités de recherche du site est assuré par un dispositif simple et efficace. La principale clé de ce dispositif est détenue par les enseignants-chercheurs titulaires. Tous interviennent dans les cours de licence et tous sont membres de l'EA 4378, ce qui permet de mettre en phase la formation de licence avec l'état récent de la recherche. Par ailleurs, huit unités d'enseignement (UE) optionnelles permettent une spécialisation progressive dans l'un des quatre champs disciplinaires en préparation d'un travail de recherche ultérieur en master. Le mémoire de licence offre également une initiation aux rudiments de la recherche. Sa rédaction est préparée par un cours de méthodologie et, en amont, dans le cadre des cours disciplinaires, par des travaux de recherche quatre à douze pages. Enfin, un stage d'initiation à la recherche de 65 heures est offert aux étudiants de L3 qui souhaitent se familiariser avec les métiers de la recherche. Ces stages se font principalement dans le cadre de l'EA 4378.
Place de la professionnalisation
La place de la professionnalisation fait l'objet de propositions structurées, adéquates au type de licence préparé. Sans fard, l'orientation professionnelle est déclinée selon les possibilités réelles qu'elle autorise : poursuite des études en direction du master de <i>Théologie protestante</i>, hautement qualifiant ; possibilité de prétendre aux métiers de la fonction publique en concourant aux exigences requises dans ce domaine ; le lauréat peut par ailleurs être embauché comme contractuel dans l'enseignement religieux des collèges et lycées d'Alsace-Moselle, ou être recruté pour des postes salariés du milieu associatif. La formation de licence offre diverses ressources pour aider à s'orienter parmi ces choix, en particulier les stages et les éléments « Formation-orientation » de L1 et de L3, ainsi que les UE optionnelles de L2 et de L3. Un accompagnement individuel est offert en collaboration avec l'Espace Avenir de l'Unistra. Le supplément au diplôme peut mentionner, à la demande expresse des étudiants, des éléments de certification professionnelle, en langues vivantes notamment. Le dossier d'évaluation indique en outre que la formation de licence « fournit un socle de connaissances et de compétences précieux pour le candidat à l'entrée dans les écoles de formation aux métiers du social », mais sans préciser dans quelle mesure des équivalences sont formalisées dans ce domaine.
Place des projets et des stages
La formation de licence comprend deux stages (« Projet personnel et professionnel ») qui répondent à des cahiers des charges précis, l'un en S2 (UE7, trois ECTS [european credit transfer system]), l'autre en S6 (UE2, trois ECTS). D'une durée de trois semaines, le stage de semestre 2 (S2) peut se dérouler dans un contexte ecclésial ou dans un contexte professionnel plus large. Pour les étudiants qui pensent, au terme de leurs études, se porter candidats à un ministère pastoral dans l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL), ce stage prend la forme d'un stage obligatoire dit de « sensibilisation aux réalités paroissiales ». Le stage peut également avoir lieu dans d'autres Églises, en particulier l'Église protestante unie de France (EPUdF), qui forme avec l'UEPAL un des principaux employeurs potentiels des étudiants de la faculté de théologie protestante de Strasbourg. D'une durée totale de 65 heures, le stage du semestre 6 (S6) prend la forme soit d'un stage en milieu ecclésial ou associatif permettant d'acquérir des compétences en matière d'animation, de communication, etc., soit d'un stage d'initiation à la recherche. Dans ce dernier cas, le stage de S6 permet à l'étudiant de découvrir les métiers de la recherche, leurs pratiques et leurs institutions, en participant activement à divers projets scientifiques (colloques, publications, etc.), ce qui lui fait acquérir de nouvelles compétences, notamment organisationnelles et informatiques. La rédaction d'un rapport de stage est requise dans tous les cas.
Place de l'international
Depuis la mise en place de l'EAD, les inscriptions d'étudiants étrangers en licence sont en hausse. Il s'agit essentiellement d'étudiants en provenance de pays francophones (Belgique, Suisse, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar) ou d'Allemagne. D'autre part, des accords pour faciliter la mobilité étudiante existent avec une vingtaine d'établissements en Europe, le plus souvent dans le cadre de partenariats European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (Erasmus). Hors d'Europe, un accord similaire existe avec la faculté de théologie protestante de Brazzaville. Le dossier d'évaluation mentionne la présence régulière d'étudiants d'Allemagne dans la licence, mais leur nombre n'est pas indiqué — pas plus d'ailleurs que le nombre ou la provenance de l'ensemble des étudiants accueillis. L'envoi d'étudiants à l'étranger n'est pas non plus chiffré, mais la mobilité sortante est expressément signalée comme très faible, voire quasiment nulle en ce qui concerne les échanges ERASMUS. D'un côté, est-il expliqué, l'Unistra n'autorise la mobilité sortante ERASMUS qu'à partir de la L3 ; d'un autre côté, le programme du sixième semestre de la licence de <i>Théologie protestante</i> n'est pas adapté pour un séjour à l'étranger. C'est pourquoi l'équipe de formation de la licence incite les candidats à la mobilité sortante à repousser leur projet jusqu'à la première année de master. Ces contraintes organisationnelles étant limitées aux partenariats Erasmus, les étudiants de licence peuvent passer un semestre à l'Institut œcuménique de Théologie Al Mowafaqa de Rabat au cours de la deuxième année

de licence. Trois étudiants ont déjà pu profiter de ce dispositif. La mobilité étudiante est par ailleurs facilitée par l'apprentissage des langues vivantes obligatoires, qui peut être intensifié dans le cadre de plusieurs UE optionnelles en vue d'un séjour à l'étranger.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Dans la mesure où tout baccalauréat français permet d'accéder en L1 de plein droit, l'équipe de formation a pour tâche de rendre les nouveaux étudiants attentifs aux spécificités d'une formation en sciences humaines, en particulier s'il s'agit de titulaires d'un baccalauréat d'une série technique ou professionnelle. En outre, une commission de quatre membres de l'équipe de formation examine les demandes d'inscription des candidats qui ne répondent pas aux exigences d'un accès de plein droit en L1 ou qui demandent à s'inscrire directement en L2 ou en L3. Dans le premier cas, la validation du diplôme universitaire de Langues bibliques est proposée comme un test préalable à une éventuelle dispense de baccalauréat. Dans le second, des réponses favorables peuvent être accordées sous certaines conditions, notamment si les candidats font valoir un diplôme de niveau Bac + 3 ou + 5 en sciences humaines. En présentiel comme en EAD, un dispositif d'encadrement et d'aide à la réussite est proposé aux étudiants tout au long de leur cursus. Un accompagnement personnalisé est assuré par l'équipe de formation de licence dès l'accueil des primo-entrants en S1. Son rôle est de repérer les difficultés des étudiants, et de les orienter vers les personnes ressources et les structures d'aide à la réussite et à la réorientation qui sont à leur disposition dans le cadre de l'Unistra. Des cours de méthodologie échelonnés sur l'ensemble du cursus forment également un dispositif d'aide à la réussite. Les contraintes particulières de la formation en EAD ont conduit à la mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques, dont un week-end annuel de rentrée des étudiants en EAD. Financé dans le cadre de l'IdEx Réussite étudiante, ce programme a permis de faire baisser sensiblement le taux d'abandon des étudiants concernés.

Modalités d'enseignement et place du numérique

La possibilité depuis 2013 d'associer des UE en présentiel et en EAD dans un cursus dit mixte permet de vérifier de semestre en semestre l'adéquation du parcours de formation aux situations individuelles. Un contrat pédagogique permet d'autre part d'encadrer et de réguler cette flexibilité. Ce contrat, signé en début d'année, peut en effet être réajusté au début du second semestre. La licence accueille une proportion plus que conséquente (entre deux tiers et trois quarts des effectifs) d'étudiants dits à « profil spécifique » (étudiants salariés à mi-temps ou à plein-temps, étudiants en situation de handicap ou ayant charge de famille), dont les contraintes particulières peuvent être gérées grâce au dispositif ainsi mis en place. En cohérence avec ce dispositif, dont une des pièces maîtresses est l'accessibilité en présentiel et en EAD de toutes les UE, un même service de scolarité accueille l'ensemble des étudiants et une équipe pédagogique unique a en charge l'ensemble de la formation. Deux UE portent sur l'usage du numérique et préparent aux épreuves du certificat informatique et internet (C2i, niveau 1). Les demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont traitées par l'équipe de formation selon les procédures fixées par l'Unistra, mais, la licence de *Théologie protestante* n'étant pas une licence à visée directement professionnelle, les personnes qui déposent une demande de VAE sont souvent invitées à faire plutôt une demande de validation des acquis personnels et professionnels. L'enseignement des langues vivantes (allemand et anglais) est assuré dans l'UE1 de chaque semestre. Ces cours exigent un niveau supérieur à B1, vérifié par un test d'évaluation en début d'année. Les étudiants qui ont un niveau inférieur bénéficient des cours dispensés par le Centre de ressources pour l'apprentissage des langues.

Evaluation des étudiants

Depuis la rentrée 2013, les modalités d'évaluation de la licence de *Théologie protestante* sont celles de l'évaluation continue intégrale (ECI), dont les principes sont fixés par le règlement de l'Unistra. L'ECI s'applique également aux étudiants à distance. Un déplacement à Strasbourg n'est requis qu'une fois par an pour certaines épreuves écrites et orales en temps limité. Le calendrier des épreuves est globalement le même pour les étudiants en présence et les étudiants à distance. La délivrance d'European credits transfer system (ECTS) et du diplôme de licence répond strictement aux règles fixées par les textes législatifs en vigueur, et le guide pédagogique de la faculté précise, « en regard de l'intitulé et du code de chaque UE, le nombre de crédits ECTS qui y sont associés ». Trois jurys sont chargés de l'examen des résultats : 1/ un jury de semestre ; 2/ un jury d'années ; 3/ un jury de diplôme. Le jury de semestres siège deux fois par an ; il comprend le doyen de la faculté (membre de droit) et deux autres membres titulaires avec un suppléant pour chacun ; le jury d'années siège une fois l'an ; il comprend un président, le doyen de la faculté (membre de droit) et trois autres membres titulaires avec un suppléant pour chacun ; le jury de diplôme siège également une fois par an ; il se compose des mêmes membres que le jury d'années. Depuis 2014-2015, ces jurys se réunissent au terme de la session de rattrapage en plus de leurs sessions habituelles. Tous leurs membres font partie de l'équipe pédagogique en tant qu'enseignants-chercheurs titulaires. Ils ont pour tâche d'examiner l'ensemble des résultats des étudiants en présence, des étudiants à distance et des étudiants sous convention.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi de la progression des étudiants fait l'objet d'un soin particulier. Ses procédures décrites par le menu s'inscrivent dans un schéma d'ensemble équilibré et cohérent. D'une exigence certaine en matière de vérification des compétences, ce schéma de progression présente une bonne lisibilité, notamment grâce aux définitions précises des modalités d'évaluation des étudiants (MEE). Outre les informations d'usage sur les contenus, la nature ou la durée des épreuves, les intitulés des MEE en font apparaître les enjeux en termes d'acquisition de connaissances et de compétences. Le travail sur la définition des MEE participe d'une réflexion continue sur les changements requis pour adapter l'évaluation des compétences aux besoins et contraintes spécifiques des étudiants. Ce travail, qui réunit tous les membres de l'équipe pédagogique, est mené notamment lors de deux séminaires pédagogiques annuels soutenus par le volet formation de l'IdEx. Il n'est pas fait mention d'un portefeuille de compétences ou d'un livret d'apprentissage ; le dossier d'évaluation indique que le supplément au diplôme n'est encore délivré que sur la demande du lauréat. Cette pratique est pour l'instant celle de l'Unistra, mais il est prévu d'instaurer la délivrance systématique du supplément au diplôme à partir de 2018.

Suivi des diplômés

Le dossier d'évaluation est succinct sur ce point. Il signale qu'une nette majorité de diplômés (environ deux tiers des effectifs) s'est dirigée vers le master de *Théologie protestante* en 2013-2014 et 2014-2015, et que pour la minorité restante les « données sur les formations projetées ou les professions exercées » n'ont été recueillies qu'à l'occasion d'entretiens non systématiques avec des membres de l'équipe de formation. Le dossier signale en outre que le suivi des diplômés n'a pas encore fait l'objet à ce jour d'une enquête approfondie et qu'une collaboration avec la cellule Alumni de l'Unistra est prévue pour remédier à cette carence. Une information plus précise sur les contours, les modalités et le calendrier de cette mise en place (notamment pour ce qui concerne la collaboration prévue avec la cellule Alumni de l'Unistra) serait ici utile, car le rapport de la campagne d'évaluation 2011-2012 notait déjà un manque de données relatives à l'insertion professionnelle des diplômés, et préconisait qu'un effort soit « fait dans cette direction, en concrétisant notamment les mesures qui sont d'ores et déjà envisagées afin d'être tenu au courant du devenir des étudiants après la licence ».

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le dossier explique qu'une commission des études tient lieu de conseil de perfectionnement. Cette commission se réunit de trois à cinq fois par an sur convocation du doyen de la faculté. Elle comprend le doyen, qui en est le président *ex officio*, quelques membres des équipes de formation de licence et de master, dont leurs responsables respectifs, le responsable de la scolarité (membre du personnel administratif), quatre étudiants de tous niveaux élus par le conseil de faculté. Ces derniers transmettent à la commission des études les requêtes, les remarques et les suggestions des étudiants de licence ou de master, notamment quant au calendrier ou à la structuration des épreuves. D'autre part, la fonction de référent qualité des formations est confiée à l'un des enseignants-chercheurs de la faculté, chargé de relayer l'enquête menée à l'échelle de l'Unistra pour l'évaluation des formations. Les résultats de cette enquête sont traités dans une commission *ad hoc* composée dudit référent, du doyen, des présidents des équipes de formation de licence et de master, du responsable de la scolarité et de trois élus étudiants. Les données fournies par le dossier ne détaillent pas les modalités concrètes des procédures d'autoévaluation. Les commissions mises en place semblent efficaces dans l'ajustement des outils pédagogiques ainsi que dans le dialogue entre équipe pédagogique et délégation étudiante, mais des carences sont aussi mentionnées dans le dossier : faible taux de réponses aux enquêtes de la part des étudiants, absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et non-représentation du monde professionnel dans les instances d'autoévaluation. La simple évocation de ces points à améliorer ne permet toutefois pas de savoir s'ils constituent déjà des projets à l'étude. Une plus grande précision à ce sujet aurait été utile. D'autre part, la mise en place d'un conseil de perfectionnement au sens strict demanderait non seulement que des professionnels en fassent partie, mais aussi que des conseils séparés soient prévus pour la licence et le master.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Objectifs scientifiques et pédagogiques clairement définis.
- Bonne lisibilité du parcours pédagogique.
- Baisse du nombre d'abandons et taux de réussite en progrès pour l'EAD.
- Suivi individuel de qualité et notamment dans l'élaboration d'un projet professionnel.
- Attractivité internationale de l'EAD.
- Interdisciplinarité constitutive et structurée en une logique disciplinaire cohérente.
- Expertise dans le domaine des relations interreligieuses.

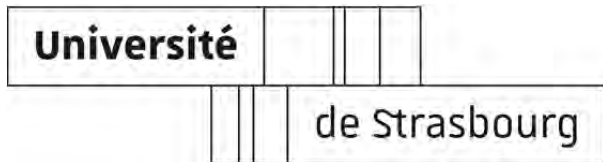
Points faibles :

- Suivi trop aléatoire du devenir professionnel des diplômés qui ne poursuivent pas leurs études en master.
- Taux de réussite relativement faible chez les étudiants primo-entrants du cursus en présence.
- Faible mobilité internationale des étudiants qui contraste avec l'ampleur du réseau des partenariats européens.
- Absence de représentation du monde professionnel dans l'équipe pédagogique et les instances qui en émanent.

Avis global et recommandations :

Construite autour des quatre champs disciplinaires qui définissent la mention, la licence de *Théologie protestante* offre une formation exigeante et robuste, à distance comme en présence. Sa cohérence disciplinaire et sa logique de fond n'appellent pas d'infléchissements, mais la réflexion sur le suivi professionnel des diplômés doit être poursuivie et menée à bien. Il serait également souhaitable d'engager une réflexion — à l'échelle de l'Unistra si nécessaire — sur les moyens de résoudre le problème de la trop faible mobilité, entrante et sortante, des étudiants du cursus de licence. Enfin, pour honorer la nature intrinsèquement œcuménique de la mention, un troisième champ de réflexion mériterait d'être ouvert par les deux facultés de théologie de l'Unistra en vue de renforcer les collaborations existantes et de mutualiser davantage leurs compétences et leurs ressources.

Observations de l'établissement



Licence

Mention : *Théologie protestante*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr